



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 10 juin 2021

Table des matières

<u>UN DÉCRET POUR RÉNOVER LES BÂTIMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE EUROPÉEN</u>	<u>3</u>
<u>5,4 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LA DIFFUSION CULTURELLE VERS LES PUBLICS ET L'ENGAGEMENT ARTISTIQUE</u>	<u>4</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>6</u>

Un décret pour rénover les bâtiments scolaires dans le cadre du plan de relance européen

Ce jeudi 10 juin, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en première lecture l'avant-projet de décret relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires élaboré dans le cadre du plan de relance et résilience européen.

Selon Frédéric Daerden, en charge des Bâtiments scolaires, « *sa mise en œuvre devrait permettre de mobiliser les 230 millions € (sur les 495 millions €) de moyens européens augmentés d'un effet de levier qui permettra d'investir au total 385 millions € pour rénover les écoles en Wallonie et à Bruxelles* ».

C'est une nouvelle étape franchie pour concrétiser l'un des engagements majeurs du Gouvernement afin de remettre à niveau nos bâtiments scolaires dans l'intérêt des élèves et du corps enseignant. Concrètement, ce décret quand il sera adopté par le Parlement à la rentrée, permettra de lancer un appel à projets vers tous les pouvoirs organisateurs.

L'accent sera mis sur la qualité des projets avec un mécanisme de vases communicants qui permettra d'augmenter ou de diminuer (maximum 15 %) les enveloppes de base prédéfinies.

Sur cette base, l'officiel subventionné, le libre subventionné et WBE peuvent chacun espérer atteindre plus de 120 millions € d'investissements.

La priorisation des dossiers sera établie selon des critères qualitatifs objectifs (performance énergétique, collaboration inter-réseaux, favoriser l'enseignement inclusif, amélioration de la connectivité...).

Pour donner un effet de leviers aux moyens européens, la Fédération Wallonie-Bruxelles va apporter sa garantie d'emprunt et prendre en charge les intérêts des pouvoirs organisateurs pour financer la part des investissements qui ne seraient pas pris en charge pour le plan de relance.

Pour Frédéric Daerden, « *nous entrons dans la phase concrète de transformation de nos bâtiments scolaires vers l'école du XXI^e siècle afin de les rendre exemplaire sur le plan pédagogique, numérique, énergétique ou sanitaire. Ce processus d'investissements ambitieux, qui prendra sa pleine mesure au travers du 'Chantier des bâtiments scolaires', doit nous permettre de répondre à une des priorités les plus importantes pour l'avenir des francophones. Notre responsabilité collective est d'investir pour laisser aux générations futures des infrastructures porteuses d'émancipation* ».

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

5,4 millions d'euros pour soutenir la diffusion culturelle vers les publics et l'engagement artistique

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi un vaste plan de soutien à la diffusion culturelle d'un montant de 5,4 millions d'euros, à l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard. Ce plan accompagne la réouverture des lieux culturels en adaptant et en augmentant de 50% les dispositifs d'aide à la diffusion existants pour aller à la rencontre de nouveaux publics et de nouveaux lieux. Par ce biais, il s'agit de soutenir artistes de manière directe et volontaire.

Alors que nous entrons enfin dans une reprise culturelle plus large, il est fondamental d'accompagner les créations pour qu'elles puissent aller à la rencontre de leurs publics, d'éviter un « effet entonnoir » dans la programmation, et de soutenir directement les artistes en leur offrant un maximum de possibilités de travailler et de se produire.

Le travail de création a en effet pu être maintenu au cours de la crise grâce à la **poursuite des répétitions** et aux importantes **mesures de soutien** mises en place par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'appel à projets « un futur pour la culture », qui a permis d'organiser des bourses et résidences afin de soutenir artistes et créateurs, le renforcement des aides à la création et aux projets, ainsi que le maintien des subventions allouées aux opérateurs. Il s'agit désormais de permettre à ces créations d'être découvertes par le grand public.

Un soutien direct à l'engagement artistique

Après avoir construit des aides d'urgences pour permettre au secteur culturel de faire face aux conséquences de cette pandémie, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend poursuivre son soutien direct aux artistes. **Les aides à la création et aux projets ont été renforcées début juin. Il était maintenant nécessaire de renforcer les dispositifs de soutien à la diffusion afin de favoriser la reprise.**

Pour ce faire, **les budgets dédiés aux dispositifs existants d'aide à la diffusion seront augmentés de 50% dès cet été.** Ces mécanismes permettent de soutenir l'engagement artistique en prenant en charge une partie du cachet artistique (50% en moyenne). La partie restante étant à charge du programmateur.

Les dispositifs concernés sont :

- **les « Tournées Arts et Vie »**, qui permettent à de nombreux opérateurs culturels, dont les centres culturels notamment, de programmer des spectacles d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec une partie du cachet prise en charge. Cette possibilité va être augmentée de 50%, permettant à ces lieux de proposer davantage de spectacles dès les prochains mois et lors des deux saisons prochaines. Une réflexion sera en outre menée afin d'y intégrer les créations en cours, selon les labels de qualité habituellement d'application ;
- **les dispositifs « Spectacles à l'école », « programme rock », « programme classique », les animations littéraires en librairie et l'action « Auteurs en classe »** seront également renforcés par une augmentation de 50% des budgets actuellement alloués ;
- **Les tournées de spectacles « Asspropro »** qui visent à mettre en valeur les productions artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles verront leur budget augmenté.

Une ouverture à des lieux moins conventionnels et à des disciplines moins visibles

Afin de toucher un maximum d'artistes et d'élargir ce soutien à des lieux moins « conventionnels », moins connus des circuits de diffusion, la ministre de la Culture Bénédicte Linard a par ailleurs souhaité ouvrir les politiques de diffusion à d'autres types d'opérateurs et à des disciplines artistiques habituellement moins soutenues.

Un attention particulière sera portée à des lieux comme les **cafés-théâtres, cafés-concerts, maisons rurales, bibliothèques, les centres de jeunes...** qui ont l'habitude et la capacité d'accueillir des représentations de spectacles de manière qualitative, et qui pourront ainsi bénéficier d'une aide à la diffusion pour rémunérer des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors des deux prochaines saisons, pour un montant total d'un million d'euros.

De plus, un **soutien aux initiatives de diffusion artistique** destiné à des artistes, des compagnies, des structures de création de la Fédération Wallonie-Bruxelles est prévu. Au total, un millier d'événements pourront être soutenus, avec une attention accordée aux disciplines artistiques habituellement moins visibilisées telles que les arts forains, du cirque et de la rue, la danse contemporaine, les musiques actuelles, les marionnettes, les arts plastiques et numériques, le théâtre-action, le conte ou l'humour.

Enfin, des moyens sont d'ores et déjà prévus pour l'organisation de **tournées sectorielles** dès 2022 au bénéfice des disciplines moins visibles dans les politiques de diffusion à l'œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un appel à candidatures pour les sélections sera lancé au 2^{ème} semestre 2022, avec l'ambition d'aller à la rencontre des citoyens, d'encourager l'organisation de diffusion artistique de proximité, dans les villages, les quartiers, sur les places publiques ou dans des lieux plus éloignés des circuits de diffusion traditionnels.

« Si de nombreux événements culturels ont retrouvé le chemin du public, la rentrée de septembre et le début de la saison 2021-2022 seront des moments importants, qui se préparent dès à présent. Il est essentiel de permettre aux artistes et aux créations d'aller à la rencontre de leurs publics. L'augmentation des aides à la diffusion à la hauteur de 5,4 millions d'euros servira à rémunérer les artistes et les techniciennes et techniciens via un renforcement des dispositifs existants mais aussi via leur adaptation à de nouveaux lieux, à davantage d'artistes, dans toutes les disciplines et aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après des mois de limitations dues à la crise, l'accès à la Culture pour toutes et tous se renforce et se développe, et c'est évidemment très réjouissant, » conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75